



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce mardi 13 octobre 2020, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Serge Deschênes, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2020-10-206
7022

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 47 et vérifie le quorum.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



2020-10-207
7023

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2020-10-208
7023

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 14 septembre 2020 et de la réunion spéciale du 17 septembre 2020.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2020-10-209
7023

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 septembre 2020.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 464 m³, moyenne : 82 m³/jr
Secteur Les Buissons : 6 314 m³, moyenne: 210 m³/jr
Station de recherche : non disponible
Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques et entretiens tenus : 30 septembre 2020
Incendies : 5, 6 et 14 septembre 2020
Premiers répondants : aucune
Formation des pompiers : aucune
Rencontre : aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : aucun

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2020-10-210
7023

CORRESPONDANCE

Reçue :

* M. Benoit Charrette, ministre, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -20-09-03- avise que le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement entrera en vigueur progressivement à compter du 31 décembre 2020 et constitue un allègement important des procédures d'autorisation environnementale auxquelles les municipalités doivent se soumettre.

* M. Jonathan St-Germain, analyste secteur industriel, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -20-09-08- Avis concernant l'inscription d'un terrain contaminé au registre foncier situé au 27, chemin de la Scierie.

* M. Stéphane Lavoie, lieutenant, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs -20-09-21- informations afin de sensibiliser nos citoyens de la situation exceptionnelle concernant la présence d'ours noirs dans les zones municipalisées.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Expédiée :

- * M. Grégory Perron, chargé de projet, Jean Fournier inc. -20-09-17- envoi de la résolution numéro 2020-09-187 selon laquelle le conseil municipal accepte de procéder au paiement de la demande de paiement #9 de Jean Fournier inc., pour la réception définitive des ouvrages concernant les travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent, rue Labrie Ouest.
- * M. Éric Girard, ministère des Finances -20-09-17- envoi de la résolution numéro 2020-09-190 selon laquelle le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- * Mme Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor -20-09-17- envoi de la résolution numéro 2020-09-190 selon laquelle le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- * Mme Andrée Laforest, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation -20-09-17- envoi de la résolution numéro 2020-09-190 selon laquelle le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- * Mme Monique Dallaire, Office d'habitation de Manicouagan -20-09-17- envoi de la résolution numéro 2020-09-191 selon laquelle le conseil accepte les états financiers 2019 de l'Office d'habitation de Manicouagan pour l'Orée des Bois de Pointe-aux-Outardes.
- * M. Yvon Dufour, Les Entreprises Jacques Dufour & fils inc. -20-09-21- envoi de la résolution numéro 2020-09-202- selon laquelle le conseil accepte la soumission des Entreprises Jacques Dufour & fils inc. pour la pose d'enrobé bitumineux sur des sections de routes sur le territoire de Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 55 537,52 \$.

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

2020-10-211
7024

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2020-10-13 ainsi que les transferts budgétaires suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR OCTOBRE 2020

Transferts:

02 13000 494	Cotisations, abonnements	+	250 \$
02 13000 660	Articles de nettoyage	+	525 \$
02 19000 522	Ent. Et rép. – Édifice munic.	+	1 000 \$
02 32000 522	Entretien garage et entrepôt	+	4 500 \$
02 32000 525	Ent. Et rép. – Véhicules-voirie	+	1 500 \$
02 32000 650	Vêtements et chaussures – Voirie	+	1 000 \$
02 35500 649	Plaques de rues, signalisation	+	1 850 \$

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



02 37000 499	Transport adapté	+ 1 100 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Pur. Eau	+ 1 000 \$
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	+ 250 \$
02 41200 419	Service techniques – Pur. Eau	+ 1 500 \$
02 41200 522	Ent. Et rép. – Usine	+ 18 000 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Dist. Eau	+ 500 \$
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	+ 125 \$
02 61000 141	Inspecteur en bâtiment	+ 3 500 \$
02 61000 200	Charges sociales – Employeur	+ 875 \$
02 61000 454	Service de formation	+ 400 \$
02 70120 141	Salaire régulier – C.L.	+ 3 000 \$
02 70120 522	Ent. Et rép. Bâtiment	+ 11 175 \$
02 70120 660	Matériel conciergerie	+ 500 \$
02 70150 141	Salaire régulier – Terrain de jeux	+ 850 \$
02 70150 521	Ent. Et rép. – Parc et T-J.	+ 150 \$
02 70150 649	Pièces et accessoires – T-J.	+ 400 \$
		+ 53 950 \$
02 11000 310	Frais de déplacement	- 4 000 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	- 2 500 \$
02 13000 141	Salaire régulier – Adm.	- 3 000 \$
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	- 300 \$
02 13000 310	Frais de déplacement	- 500 \$
02 19000 141	Salaire régulier - Concierge	- 3 250 \$
02 19000 200	Charges sociales – Employeur	- 500 \$
02 19000 341	Avis publics	- 1 000 \$
02 32000 454	Formation et perfectionnement – Voirie	- 500 \$
02 32000 526	Ent. Et rép. machinerie	- 1 000 \$
02 32000 631	Essence et huile diesel – Voirie	- 500 \$
02 32000 681	Électricité – Garage municipal	- 1 000 \$
02 34000 419	Services techniques	- 3 000 \$
02 41200 635	Produits chimiques	- 1 000 \$
02 41300 419	Services techniques – Conduites	- 1 000 \$
02 41300 422	Assurances incendie	- 500 \$
02 41300 516	Location machinerie	- 2 500 \$
02 41300 521	Entretien infrastructures – Réseau	- 3 000 \$
02 41500 141	Salaire régulier - Égoût	- 1 000 \$
02 41500 200	Charges sociales – Employeur	- 250 \$
02 45110 141	Salaire régulier – Collectes	- 1 500 \$
02 45110 200	Charges sociales – Employeur	- 375 \$
02 52000 959	Participation OMH	- 2 250 \$
02 61000 310	Frais de déplacement	- 400 \$
02 61000 670	Fourn. Bureau – Urbanisme	- 1 750 \$
02 62100 951	Quote part MRC – Dév. Industriel	- 200 \$
02 62200 445	Contrat vidange toilettes	- 3 000 \$
02 70000 310	Frais dépl. Du personnel	- 2 000 \$
02 70120 514	Loyer gymnase – Comm. scolaire	- 1 500 \$
02 70120 681	Électricité et chauffage	- 2 000 \$
02 70130 141	Salaire régulier – Patinoire	- 3 500 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	- 525 \$
02 70150 200	Charges sociales – Employeur	- 750 \$



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

02 70190 959	Subv. Organismes loisirs récr.	- 1 250 \$
02 70230 511	Location école	- 1 350 \$
02 99000 891	Intérêts – Emprunt temporaire	- 1 300 \$
		- 53 950 \$

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucune

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2020-10-212
7026

**TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER MICHEL MILLER INC. C.
MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES ET ALS.**

CONSIDÉRANT la transaction et quittance déposée pour régler le dossier Michel Miller Inc. C. Municipalité de Pointe-aux-Outardes et Als. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes doit déboursier un montant de 4 500 \$ en capital, frais et intérêts à titre de règlement complet et définitif du litige.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la transaction et quittance et de déboursier un montant de 4 500 \$ en capital, frais et intérêts à titre de règlement complet et définitif du litige. Il est également résolu d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer la transaction quittance pour la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2020-10-213
7026

**OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL – INTÉGRATION DU GROUPE
ÉLECTROGÈNE AVEC LE CONTRÔLE EXISTANT DANS LES DEUX (2)
STATIONS DE POMPAGE**

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'ajout d'un groupe électrogène et d'un interrupteur de transfert, aux stations de pompage de Pointe-aux-Outardes et de Les Buissons, il y a des problèmes au niveau des pompes de distribution ;

CONSIDÉRANT QU' afin que la procédure de transfert se déroule sans problème, il est nécessaire de compléter l'installation électrique et la modification des programmations ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue du Groupe-conseil TDA.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service du Groupe-conseil TDA afin de compléter l'installation électrique et la modification des programmations aux stations de pompage de Pointe-aux-Outardes et de Les Buissons afin de régler le problème au niveau des pompes de distribution à la suite de l'ajout d'un groupe électrogène et d'un interrupteur de transfert, et ce, au coût de 11 000 \$, plus les taxes.

Les coûts de ces travaux seront pris dans le surplus accumulé.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2020-10-214
7027

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA
CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA
RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

- CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb) ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;
- CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT QUE** le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;
- CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

municipalités avec projet de loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités ;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité ;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 et ainsi laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

2020-10-215
7028

ACHAT – PANNEAUX DE SIGNALISATION ET ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QU' il y a des panneaux de signalisation que nous devons ajouter ou remplacer ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour l'achat de panneaux de signalisation et accessoires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de panneaux de signalisation et accessoires auprès de Signoplus, au coût de 2 131,54 \$, transport et taxes incluses.

2020-10-216
7028

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 - RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MANICOUAGAN

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les prévisions budgétaires 2021 de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan. La contribution de la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour l'année 2021 est de 151 858,09 \$.

2020-10-217
7028

ACHAT ASPIRATEUR – ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'aspirateur de l'édifice municipal est à remplacer ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour l'achat d'un nouvel aspirateur ainsi que deux (2) balais électriques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat d'un aspirateur

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



avec boyau, ainsi que deux (2) balais électriques auprès de Produits Sanitaires Lépine inc., au coût de 674,90 \$, taxes incluses.

2020-10-218
7029

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PUBLICITÉ – TÉLÉVISION
RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de publicité avec la Télévision Régionale de la Péninsule est rendu à échéance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler le contrat de publicité avec la Télévision Régionale de la Péninsule, au coût de 164,10 \$, taxes incluses.

2020-10-219
7029

**JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE –
19 NOVEMBRE**

CONSIDÉRANT QU' annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie ;

CONSIDÉRANT QUE douze (12) Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate ;

CONSIDÉRANT QUE *PROCURE* est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec ;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de Pointe-aux-Outardes au dépistage du cancer de la prostate ;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement « Nœudvembre » de *PROCURE* offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil municipal de Pointe-aux-Outardes déclare le 19 novembre comme *La journée de sensibilisation au cancer de la prostate « Nœudvembre »*.

2020-10-220
7029

FORMATIONS WEB

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser :

- Mme Johanne Comeau, adjointe administrative, à assister à la formation Web :
 - Comprendre le monde municipal (17 novembre) 250\$
- M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur aux travaux publics, à assister aux formations Web :
 - Comment s'y retrouver avec la Loi sur les architectes ? (3 novembre) 83,75 \$
 - Les nouveaux règlements d'application de la L.Q.E. : Un labyrinthe nécessitant un fil d'Ariane (9 et 10 décembre) 304,85 \$

Après des organismes suivants :

- PG Solutions pour un montant de 250 \$, plus les taxes.
- Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

environnement du Québec pour un montant de 388,60 \$, plus les taxes.

AFFAIRES NOUVELLES

2020-10-221
7030

ACHAT – PORTES EN ACIER AVEC BARRES PANIQUE

CONSIDÉRANT QUE deux (2) petites portes doivent être changées au garage municipal afin d'installer des portes en acier avec barres panique pour la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la porte extérieure qui donne accès au local de Art'Scène doit être changée afin de pouvoir être munie d'une barre panique pour la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de RONA Roland Tremblay & Fils Inc. pour la fourniture des portes et des barres panique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de trois (3) portes d'acier avec barres panique auprès de RONA Roland Tremblay & Fils Inc, au coût de 5 550 \$, plus les taxes.

2020-10-222
7030

ACHAT – FOURNITURE POUR GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QU' il y a des réparations à faire sur certaines glissières de sécurité en bordure des rues municipales ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Produits BCM Ltée pour la fourniture des items nécessaires à la réparation des glissières de sécurité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat des items nécessaires pour la réparation de certaines glissières de sécurité auprès de Produits BCM Ltée, au coût de 1 009,83 \$, plus les taxes.

2020-10-223
7030

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.


PÉRIODE DE QUESTIONS


Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

2020-10-224
7030


FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 27.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE